



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0184**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Equipement public - Revente à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Vaulx en Velin d'un immeuble (terrain+bâti) situé 11 allée des Marronniers

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0184**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Equiperment public - Revente à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Vaulx en Velin d'un immeuble (terrain+bâti) situé 11 allée des Marronniers**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Ville a lancé une étude de définition et de programmation du projet de rénovation du Château de Vaulx-en-Velin afin de poursuivre la politique d'acquisition des anciens éléments composant le Vieux Château et ainsi participer à la démarche de valorisation patrimoniale et mémorielle de cet élément bâti à préserver pour en faire un lieu de vie destiné au public à usages pluriels, événementiel, culturel et de bureaux.

Dans le cadre précité, et à l'occasion de la vente de biens situés 11 allée des Marronniers faisant partie intégrante du Vieux Château du Village, la Ville a demandé à la Métropole de Lyon d'user de son droit de préemption pour l'acquisition de ces biens qu'elle s'engage à préfinancer. Ces biens seraient acquis par la Ville dès que la Métropole en sera devenue propriétaire.

Par arrêtés n° 2020-06-18-R-0475, n° 2020-06-18-R-0473 et n° 2020-06-18-R-0474 du 18 juin 2020, la Métropole a exercé son droit de préemption à l'occasion de l'aliénation de biens situés 11 allée des Marronniers à Vaulx en Velin pour un montant total de 280 000 €.

II - Désignation des biens

Il s'agit, d'un immeuble bâti R+2 comprenant 3 locaux à usage d'habitation de 39,90 m², 102,45 m², et 109,70 m² et un garage, le tout bâti sur un terrain propre cadastré AT 30 d'une superficie de 220 m², situé 11 allée des Marronniers à Vaulx en Velin.

III - Conditions de la revente

Ces biens ont été acquis pour le compte de la Ville qui, par courriers des 16 décembre 2019 et 10 mars 2020 s'engage à préfinancer leur acquisition, en vue de créer un équipement public.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville s'engage :

- à racheter à la Métropole ces biens, cédés occupés, aux prix respectifs de 47 300 €, 124 000 € et 108 700 € admis par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), soit 280 000 € au total,
- à rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition, dont les éventuels frais de contentieux.

La Ville aura la jouissance des biens à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 30 janvier 2020, figurant en pièce jointe ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement pour un montant total de 280 000 € à la Ville, d'un immeuble (terrain+bâti) situé 11 allée des Marronniers à Vaulx en velin, acquis dans le cadre d'un projet de création d'un équipement public collectif.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 20 janvier 2020, pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4512.

4° - La somme à encaisser d'un montant total de 280 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.